



DELIBERATION N° 2022/ 71

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC SUR SAVE

Objet : Décision modificative N°1- Budget principal 2022- VIREMENT DE CREDITS CHARGES DE PERSONNEL

Convocation du : 06 octobre 2022

Rapporteur : Monsieur Stéphane CHARPENTIER

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 12 octobre 2022 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Un extrait de la présente délibération a été publié en ligne sur le site internet municipal et affiché en Mairie le 13 octobre 2022

Délibération rendue exécutoire de plein droit le 13 octobre 2022 en application des dispositions de l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents (15) : CHARPENTIER Stéphane, GAILLARD David, DE MACEDO Karine, SFORZI Olivier, MENQUET Céline, GENSSLER Bernard, HAAS Nicole, COTTIN Antoine, SCHULTZ Isabelle, LECLERC Hervé, DUMAS Mélissa, BILBAUT Mathilde, DARME Jean Luc, BEAUX Karine, GERVOT Christian.

Etaient absents excusés représentés (4) : SENNEGON Stéphane donne pouvoir à SFORZI Olivier, FLAIG Béatrice donne pouvoir à MENQUET Céline, GUERIN Sébastien donne pouvoir à DE MACEDO Karine, TEK Delphine donne pouvoir à GERVOT Christian.

Etaient absents excusés non représentés :

Nombre de votants : 19

Secrétaire de séance : Céline MENQUET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE LEVIGNAC SUR SAVE
SEANCE PUBLIQUE DU 12 Octobre 2022

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil, qu'il convient de prendre une décision modificative afin de pouvoir honorer les salaires du personnel jusqu'à la fin d'année.
 Un manque de 60.000€ sur le chapitre 12, Charges de personnel et frais assimilés, est observé.

Pour ce faire, il est nécessaire de diminuer de 50.000€ le chapitre de dépenses d'investissement 23 (ligne 2312) et de 10.000€ le chapitre 11 (ligne 615221 – Entretien et réparations de bâtiments publics).

Ces deux opérations permettront l'augmentation de crédits au chapitre 12, Charges de personnel et frais assimilés, d'un montant total de 60.000€.

31297	COMMUNE DE LEVIGNAC	DM n°1 2022
Code INSEE	BUDGET COMMUNAL	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

VIREMENT DE CREDIT CHARGES PERSONNEL

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-816221 : Entretien et réparations bâtiments publics	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8411 : Personnel titulaire	0.00 €	10 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8413 : Personnel non titulaire	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8451 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0.00 €	18 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8454 : Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8456 : Versement au F.N.C du supplément familial	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8475 : Médecine du travail, pharmacie	0.00 €	700.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	60 000.00 €	60 000.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €
D-2312 : Agencements et aménagements de terrains	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	50 000.00 €	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €
Total Général		-50 000.00 €		-50 000.00 €

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la décision modificative N°1 telle que présentée
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette décision.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le 13 octobre 2022

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Stéphane CHARPENTIER



La Secrétaire de séance,

Céline MENQUET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Menquet', written in a cursive style.

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le



ID : 031-213102973-20221012-DB2022_71-DE